

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et son amendement (453/2010)

Produit: ACTICARBONE CHIMIQUE POUDRE

Numéro de FDS: 813409-003 (Version 4.2) Date 01.10.2014 (Annule et remplace : 04.11.2013)

Page: 1 / 7

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Fiche de Données de Sécurité générique

1.1. Identification du produit

Nom de la substance: ACTICARBONE CHIMIQUE POUDRE Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119488716-22-0001

Grades: ACTICARBONE ENOH, ENO-PC, ENO-PI, CEW, CPL, CPW, CPWH, CSX, MRW, CSA, SCW, 3 CGA, 3CGA, CPI, CPIH, CSXE,

ENO ANTICROMOS, HPX5, HPX7

1.2. <u>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</u>

Utilisation de la substance/du mélange : Epuration en phase gazeuse et liquide pour diverses industries : imprimeries, traitement d'eau,

etc..

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

CHEMVIRON France SAS 15 avenue Edouard Belin 92500 RUEIL-MALMAISON

FRANCE

Téléphone: +33 (0)1 81 93 41 01 Télécopie: +33 (0)1 41 29 17 34 http://www.chemviron.eu sds@calgoncarbon.com

Adressse mail

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 81 93 41 49

Numéro d'appel d'urgence européen : 112 (24/7)

ORFILA: 01 45 42 59 59 (24/7)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse au sens du Réglement (CE) No 1272/2008.

Classification (Directive 67/548/CEE):

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse au sens de la Directive 67/548/CEE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Cette substance ne nécessite pas d'étiquetage.

2.3. Autres dangers

Effets possibles sur la santé:

Effet desséchant.

Effets sur l'environnement:

En l'état, ce produit ne présente aucun risque spécifique pour l'environnement.

Dangers physico-chimiques:

Produit combustible

Produit: Numéro de FDS: 813409-003 (Version 4.2)

Date 01.10.2014 (Annule et remplace: 04.11.2013)

Page: 2 / 7

Divers:

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non pertinent inorganique

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Nom Chimique ¹	NoCE	NoCAS	Concentration	Classification Directive 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
carbone	231-153-3	7440-44-0	> 95 %	-	

^{1:} Voir chapitre 14 pour le nom approprié de l'expédition

4. PREMIERS SECOURS

4.1. & 4.2. Description des premiers soins nécessaires & Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés:

Conseils généraux:

Enlever les vêtements souillés, les brosser puis les soumettre à un lavage particulier.

Inhalation:

Eloigner le sujet de la zone contaminée, faire respirer de l'air frais. Faire moucher. En cas de troubles persistants : Consulter un médecin. Si forte inhalation de poussières : sortir le sujet à l'air libre, lui faire rincer abondamment la gorge avec de l'eau potable.

Contact avec la peau:

Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux:

Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

En cas de troubles : Consulter un médecin.

4.3.Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Pas de données disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1.Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Mousse, Dioxyde de carbone (CO2), Jet d'eau pulvérisée, brouillard aqueux

Moyens d'extinction inappropriés: aucun(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Oxydes de carbone, Se consume lentement sans flamme s'il est en masse., Combustion rapide avec l'oxygène liquide, l'ozone et les oxydants puissants.

5.3. Conseils aux pompiers:

Actions spéciales pour la protection des pompiers:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. <u>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:</u>

Éviter l'inhalation de la poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'écrasement du produit, la formation et la diffusion de poussières dans l'atmosphère.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Méthodes de nettoyage:

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Eviter la dispersion de la poussière dans l'air (par ex. par enlèvement de la poussière sur les surfaces avec de l'air comprimé). Éliminer les traces en déversant de l'eau.

Numéro de FDS: 813409-003 (Version 4.2)

Date 01.10.2014 (Annule et remplace: 04.11.2013)

Page: 3 / 7

Elimination: Voir chapitre 13

6.4. Référence à d'autres sections: Aucun(e).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Précautions pour la manipulation sans danger:

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter la formation de poussière. Éviter tout espace clos, sauf si suffisamment aéré; le produit absorbe l'oxygène de l'air ambiant, réduisant ainsi l'oxygène disponible pour la respiration.

Mesures d'hygiène:

Éviter l'inhalation de la poussière. Voir rubrique 4.

Se laver les mains après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver à l'écart de la chaleur et des flammes. Éviter tout contact avec des agents oxydants et acides forts.

Matériel d'emballage:

Recommandé: Grand récipient vrac souple (GRVS)., Sacs en papier, Aluminium ou acier pour camion citerne.

7.3. <u>Utilisation(s) finale(s) particulière(s):</u> Aucun(e).

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle:

Valeurs limites d'exposition (poussières)

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques	
INRS (FR)	01 2008	VME	-	5	Fraction alvéolaire. Valeur réglementaire contraignante	
INRS (FR)	01 2008	VME	-	10	Fraction inhalable. Valeur réglementaire contraignante	
ACGIH (US)	02 2012	TWA	_	10	Particules inhalables.	
ACGIH (US)	02 2012	TWA	_	3	Poussières alvéolaires.	

Valeurs limites d'exposition

carbone

00.50.10					
Source	Date	Type de valeur	Valeur Valeur Remarques (ppm) (mg/m3)		Remarques
INRS (FR)	01 2008	VME	-	2	Fraction alvéolaire. Limite Indicative
INRS (FR)	07 2012	VME	 – 10 Fraction inhalable. Valeur réglementaire cont 		Fraction inhalable. Valeur réglementaire contraignante
INRS (FR)	07 2012	VME	_	5	Fraction alvéolaire. Valeur réglementaire contraignante
ACGIH (US)	02 2012	TWA	-	2	Fraction alvéolaire.

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Utilisation finale	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
Travailleurs	3 mg/m3 (LE, LT)		
Consommateurs	0,5 mg/m3 (LE, LT)		

LE: Effets locaux, SE: Effets systémiques, LT: Long terme, ST: Court terme

Concentration prévisible sans effet (PNEC):

Non pertinent

8.2. Contrôles de l'exposition:

Mesures générales de protection: Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire: Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).

Protection des mains: Gant

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité, Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Protection de la peau et du corps: Vêtement de protection

Produit: Numéro de FDS: 813409-003 (Version 4.2)

Page: 4 / 7 Date 01.10.2014 (Annule et remplace: 04.11.2013)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir chapitre 6

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique (20°C): solide Forme: poudre Couleur: Odeur: Aucun(e). Seuil olfactif: Non pertinent

pH: pH 3,0 - 8,0, à la dilution d'emploi conseillée selon la qualité.

Point/intervalle de fusion : > 1.000 °C (Estimé.) Point/intervalle d'ébullition : > 1.000 °C (Estimé.) Point d'éclair: Non applicable Non pertinent Taux d'évaporation:

Inflammabilité (solide, gaz):

Inflammabilité Produit non inflammable

Pression de vapeur: Non applicable Masse volumique de la vapeur: Non pertinent

Pas de données disponibles. Masse volumique apparente: 250 - 400 kg/m3 selon la qualité.

Hydrosolubilité: insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Coefficient de partage: n-octanol/eau, Non pertinent

Température d'auto-inflammabilité: > 500 °C (Norme VDI 2263)

• en couche : 380 °C (Normes CEI 61241-2-1 - NF EN 50 281-2-1)

Température de décomposition: Non pertinent Viscosité, dynamique: Non applicable

Propriétés explosives:

Limite d'explosivité, inférieure : 20 g/m3 (Normes ISO 6184-1 - NF EN 26184-1 - ASTM E 1226) Classe d'explosibilité de poussière: St1 (Normes ISO 6184-1 - NF EN 26184-1 - ASTM E 1226)

Énergie minimale d'ignition: > 1 J (Normes CEI1241-2-3 - NF EN 18821-2002)

Propriétés comburantes: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2. Autres données: Aucun(e).

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. & 10.2. Réactivité & Stabilité chimique:

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Combustion rapide avec l'oxygène liquide, l'ozone et les oxydants puissants.

10.4. Conditions à éviter:

Stocker à l'abri de l'humidité (pour conserver les qualités techniques du produit)

10.5. Matières incompatibles: Pas de données disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Décomposition thermique:

Non pertinent

Oxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucun effet néfaste chez l'homme à notre connaissance dans les conditions normales d'utilisation.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë:

Produit: ACTICARBONE CHIMIQUE POUDRE Page: 5 / 7

Numéro de FDS: 813409-003 (Version 4.2)

Date 01.10.2014 (Annule et remplace: 04.11.2013)

Inhalation:

CL50/14 jr/Rat: 8,5 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 403)

Ingestion:

DL50/Rat: > 2.000 mg/kg (Méthode: OCDE Ligne directrice 423)

Effets locaux (Corrosion / Irritation / Lésions oculaires graves):

Contact avec la peau:

Pas d'irritation de la peau (OCDE Ligne directrice 404)

Contact avec les yeux:

Pas d'irritation des yeux (OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Inhalation: Pas de données disponibles.

Contact avec la peau:

Non sensibilisant cutané

Effets CMR:

Mutagénicité:

In vitro

négatif

Cancérogénicité: Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction: Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles :

Exposition unique: Pas de données disponibles.

Exposition répétée: Pas de données disponibles.

<u>Danger par aspiration:</u> Pas de données disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Évaluation Ecotoxicologique: Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales

d'utilisation. Rejets interdits en milieu naturel si des substances dangereuses sont adsorbées sur le

produit. Insoluble en milieu aqueux, le produit est séparable par filtration ou sédimentation.

12.1. <u>Toxicité</u> :

Poissons:

Non applicable

Invertébrés aquatiques:

Non applicable

Plantes aquatiques:

Non applicable

Micro-organismes:

Non applicable

12.2. Persistance et dégradabilité : Aucun(e).

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Coefficient de partage: n-octanol/eau, Non pertinent

Facteur de bioconcentration (FBC): < 10

12.4. Mobilité dans le sol - Répartition entre les compartiments environnementaux: Pas de données disponibles.

Numéro de FDS: 813409-003 (Version 4.2) Date 01.10.2014

Date 01.10.2014 (Annule et remplace : 04.11.2013)

Page: 6 / 7

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Non pertinent inorganique

12.6. Autres effets néfastes: Aucun(e) à notre connaissance.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Traitement des déchets:

Elimination du produit: En accord avec les réglementations locales et nationales. Si produit non utilisé (resté en l'état) : mise

en décharge autorisée. Si produit usé (présence de substances adsorbées) : se conformer aux

règlements et arrêtés en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Si le produit est transporté en sacs ou en big bags : Le produit peut être non réglementé dans le cas où le test 33.3.1.3.3 du manuel d'épreuve et de critères ONU est négatif.

IMDG: Non soumis à la classe 4.2. si test IMO-IMDG négatif.(certificat obligatoire).

ICAO/IATA: Echantillons : non soumis à la classe 4.2. (certificat obligatoire).

ADR/RID: Non soumis à la classe 4.2. (2.2.42.1.5 de l'ADR).

Réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des Nations unies	Classe	Etiquette	PG	Dangereux pour l'environnement	Autres informations
ADR	1362	CHARBON ACTIF	4.2	4.2	Ш	non	
ADN	1362	CHARBON ACTIF	4.2	4.2	Ш	non	
RID	1362	CHARBON ACTIF	4.2	4.2	Ш	non	
IATA Cargo	1362	Carbon, activated	4.2	4.2	Ш	non	
IATA Passenger	1362	Carbon, activated	4.2	4.2	Ш	non	
IMDG	1362	CARBON, ACTIVATED	4.2	4.2	Ш	non	EmS Number: F-A, S-J

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Fiches de données de sécurité: conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et son amendement (453/2010)

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

REGLEMENTATION FRANCAISE:

Substances dangereuses Arrêté du 20.04.1994 modifié en dernier lieu par l'arrêté du 7 décembre 2009.

Installations classées Loi n° 76-663 du 19.7.76 et circulaire du 17-7-78

Déchets Loi n°75-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets industriels-

Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations

classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

15.2. Évaluation de la sécurité chimique: Aucun(e).

INVENTAIRES:

EINECS: Conforme TSCA: Conforme AICS: Conforme

DSL: Tous les composants de ce produit sont sur la liste Canadienne DSL.

ENCS (JP): Non conforme
KECI (KR): Conforme
PICCS (PH): Conforme
IECSC (CN): Conforme

16. AUTRES INFORMATIONS

Bibliographie Related EC number : 931-334-3

Produit: **ACTICARBONE CHIMIQUE POUDRE** Page: 7 / 7 Date 01.10.2014 (Annule et remplace: 04.11.2013)

Numéro de FDS: 813409-003 (Version 4.2)

Mise à jour:

Section	Type:	
1	Nom du produit	Aiouts

Thésaurus:

NOAEL : Dose sans effet toxique observable (NOAEL)

LOAEL: Dose/concentration la plus faible pour laquelle un effet indésirable est encore observé (LOAEL)

bw: Poids du corps food : dans la nourriture

dw: Poids sec

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la norme internationale ISO 11014-1. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable. L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).